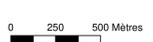


4.1 Montalivet

4.2 Vendays

- ### Légende
- UAm; UAv : Zone urbanisée dense
 - UBm; UBv : Zone urbanisée des bourgs
 - UC; Ucm : Zone d'extension urbaine des bourgs
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
 - UK; UKb; UKc; UKe : Zone urbaine destinée à recevoir des équipements de tourisme
 - UT : Zone urbaine touristique équipée
 - UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
 - UY : Zone urbaine à vocation d'activités économiques artisanales, industrielles, de bureau, de commerce et d'entrepôt
 - 1AUa; 1AUb : Zone à urbaniser
 - 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques artisanales, industrielles, de bureau, de commerce et d'entrepôt
 - A : Zone agricole
 - N; Na : Zone naturelle
 - Ne, Negv : Zone naturelle à vocation d'équipement
 - Nh : Secteur d'habitat en zone naturelle avec constructibilité limitée
 - NKa; NKb : Secteur naturel à vocation de camping
 - Nnc : Secteur naturel correspondant à l'aire de pique-nique et de détente en entrée est de Montalivet
 - Nnoisirs : Secteur naturel visant à accueillir la réalisation d'un parcours golfique
 - Nc : Secteur naturel correspondant aux centres équestres
 - NL; NLa : Secteur naturel devant être protégé
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
 - Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
 - Parcelle
 - Bâti lourd
 - Bâti léger
 - Construction récente ou en cours

Liste des emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Extension du cimetière	760m²
2	Commune	Création d'une amorce de voirie au lieu-dit les gravettes	691m²
3	Conseil Général de la Gironde	Amenagement de sécurité sur la RD102 au lieu-dit Trepaud	1764m²
4	Commune	Elargissement de la route de Courreau	22544m²
5	Commune	Création d'une amorce de voirie vers la zone 2AU de Mallet depuis la RD102	1010m²
6	Commune	Création d'une amorce de voirie vers la zone 2AU de Mallet depuis la route de Tr	738m²
7	Commune	Création d'une amorce de voirie vers la zone 2AU de Mallet depuis la RD101	483m²
8	Commune	Elargissement du chemin du Mallet	1493m²
9	Conseil Général de la Gironde	Securisation du croisement de la RD101 et de la route de Trebouley	607m²
10	Conseil Général de la Gironde	Securisation du croisement de la RD102 et de la route de Mézin	1387m²
11	Conseil Général de la Gironde	Securisation du croisement de la RD102 et de la piste 200	2501m²
12	Conseil Général de la Gironde	Securisation du croisement de la RD102 et du chemin vers Lade de Montalivet	2501m²
13	Conseil Général de la Gironde	Securisation du croisement de la RD102 et de la route de l'aérodrome	2515m²
14	Commune	Création d'une amorce de voirie au lieu-dit Layguebasse le bourg	1816m²

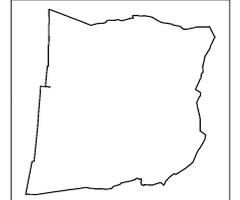


* Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2012 *

Commune de Vendays-Montalivet

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.0 Zonage



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 27/04/2007 Arrêté le : 22/06/2015 Approuvé le :

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Bègles

ATELIER DE PAYSAGE B et
JN TOURNIER, paysagistes
35 rue Buhau
33 000 BORDEAUX

Frédérique HYDULPHE, architecte dplg
1971 - 2010

PLAN N° 0 ECHELLE 1/13 500

Date 03/2017

Dessiné par DT Vérifié par DP